

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

MAIRIE

VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC
SÉANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026

date de convocation : 15/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 15/07/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : BOUTELEUX Marie, BRAYAT Loïc, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MARROT Christelle, MAZERIES Jean-Julien, PARISE Denis RECHATIN Mathis, ROUANET Benjamin, SALVY Gérald, SENTUC Elodie, SUSIGAN Cédric, TRILLA Karine, VASSAL Jean-Paul

Absents excusés : ANTONUCCI Alexia, D'ARGOUBET Sabine, GERMA-LEBEL Cécilia, RENARD Lauriane,

D'ARGOUBET Sabine donne procuration à TRILLA Karine
GERMA-LEBEL Cécilia donne procuration à BOUTELEUX Marie
RENARD Lauriane donne procuration à SALVY Gérald

2026-07-55 Demande de diagnostic énergétique auprès du SDEHG

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose

- de demander un diagnostic énergétique pour
 - Groupe scolaire : École maternelle Les Parpalhols (avec l'ALAE/cantine) et École élémentaire Germaine Maître (avec l'ALAE/cantine)
 - Mairie
 - Bâtiments du stade
 - Bâtiment de la médiathèque/Salle des Arts
 - Bâtiment de la salle des aînés/CAJ

- s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
 - S'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.
- Madame Christelle MARROT rajoute que le diagnostic est valable 1 an ce qui permettra de lancer les appels d'offres et les demandes de subventions.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le Conseil Municipal à **18 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 abstention**

DECIDE

- de demander un diagnostic énergétique pour
 - Groupe scolaire : École maternelle Les Parpalhols (avec l'ALAE/cantine) et École élémentaire Germaine Maître (avec l'ALAE/cantine)
 - Mairie
 - Bâtiments du stade
 - Bâtiment de la médiathèque/Salle des Arts
 - Bâtiment de la salle des aînés/CAJ
- s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
- S'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER



Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de suffrages exprimés	18
Pour	18 (3 votes par procuration)
Contre	0
Abstention	0